

COMMUNIQUÉ

Site Internet : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>
Courriel : services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca
INFO PROF : Québec (418) 528-7763
Montréal, ailleurs au Québec 1 800 463-7763

Régie de
l'assurance maladie
Québec 

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES :

Assistance aux professionnels
Québec (418) 643-8210
Montréal (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, en Ontario
et au Nouveau-Brunswick 1 800 463-4776
Télécopieur
Québec (418) 646-9251
Montréal (514) 873-5951

Veillez prendre note que les communiqués sont datés du jour du dépôt dans le site Internet de la RAMQ; le décalage entre cette date et la date de réception est occasionné par les délais d'impression et d'expédition.

Sillery, le 27 juin 2003

À l'attention des directeurs généraux des établissements publics autorisés des programmes d'aides visuelles et d'appareils suppléant à une déficience physique

Nouvelle application Web sur les aides techniques attribuées aux personnes assurées

Dans le cadre du projet pilote mis en place le 2 juillet 2001, les établissements publics autorisés des programmes d'aides visuelles, d'aides auditives et d'appareils suppléant à une déficience physique peuvent obtenir, par télécopieur, la liste des aides attribuées à une personne assurée lorsque celle-ci n'est plus en mesure de se souvenir des aides techniques attribuées ou de la date de prise de possession de ces dernières. (comm. 039/2001-06-27)

Lors de la table de concertation RAMQ - AERDPQ – MSSS – CRR du 8 mai 2003, il a été convenu que ces informations seraient disponibles au cours de l'automne 2003 dans le site Extranet de la Régie.

RODAGE

La phase actuelle du développement du système permet à la Régie de rendre accessible la nouvelle application Web dès le 1^{er} juillet 2003. Cependant, seuls les établissements publics autorisés des programmes d'aides visuelles et d'appareils suppléant à une déficience physique pourront y avoir accès au cours de la période de rodage. Une fois l'évaluation terminée, la Régie rendra ce service disponible à l'ensemble des dispensateurs d'aides techniques.

Puisqu'il est impossible d'inclure les établissements publics autorisés du programme des aides auditives à cette phase-ci, ces derniers doivent continuer de présenter leurs demandes de renseignements par télécopieur.

INFORMATIONS DISPONIBLES

Les établissements auront uniquement accès aux renseignements nécessaires à la gestion du dossier de la personne assurée. Ainsi, les services en ligne permettront d'obtenir la liste des appareils attribués à une personne assurée et l'accès aux renseignements suivants :

Programme d'aides visuelles

- Code de bien
- Numéro d'appareil
- Numéro du dispensateur
- Date de prise de possession

Programme d'appareils suppléant à une déficience physique

- Code de bien
- Date de prise de possession
- Côté
- Fonction

Particularités

- Les aides techniques qui ont été payées par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) n'apparaîtront pas sur la fiche des aides attribuées aux personnes assurées, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'une prise en charge au cours des dernières années.
- Il est possible qu'un code de bien inscrit sur la fiche n'apparaisse pas dans la liste actuelle des aides assurées car, entre autres, il peut s'agir d'un modèle qui n'est plus assuré. Vous pourrez alors communiquer par téléphone avec l'**Assistance aux professionnels** qui vous renseignera au sujet de cette aide.
- Lorsque vous accédez à la section «Aide» du site Extranet de la Régie, vous obtenez la liste complète des « fonctions » (raisons) autorisant l'attribution d'un appareil suppléant à une déficience physique. Certaines raisons permettant cette attribution ne sont cependant plus considérées: correction thérapeutique, éloignement, hygiène, immobilisation temporaire, marche, médicalement requis et repos. La liste complète est fournie car certaines personnes assurées ont encore en leur possession des appareils ayant été accordés pour ces raisons.
- Dans le site Extranet, il est prévu que les dispensateurs de services assurés participant au programme d'aides auditives aient accès à la liste des aides auditives attribuées aux personnes assurées. Même si certaines informations concernant le programme d'aides auditives apparaissent à l'écran, l'ensemble des renseignements au sujet d'une personne assurée n'est pas disponible pour le moment.

AVANTAGES

L'utilisation de ce système présente de multiples avantages tout en permettant de bonifier le service rendu à la personne assurée.

Il permet :

- D'accéder de façon sécuritaire aux renseignements nécessaires à la gestion du dossier de la personne assurée;
- D'alléger la tâche de ceux et celles qui présentent les demandes de dates de prise de possession;
- D'éliminer le délai de réponse aux requêtes acheminées à la Régie;
- De diminuer les coûts reliés à l'impression et à l'utilisation du papier.

Ces services remplaceront le formulaire 3821 « Demande de renseignements » ainsi que le formulaire 3507 « Demande de dates de prise de possession ».

DEMANDE D'ACCÈS AUX SERVICES EN LIGNE

Les établissements qui désirent utiliser ces services en ligne, peuvent dès maintenant s'inscrire en remplissant le formulaire « Demande d'accès aux services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec » ci-joint.

L'établissement désigne une personne qui le représentera auprès de la Régie et celle-ci doit, à son tour, nommer le ou les utilisateurs susceptibles d'utiliser les services en ligne. Chaque utilisateur doit remplir le formulaire de demande d'accès qui doit être signé par la personne responsable représentant votre établissement. Vous pouvez photocopier le formulaire, cependant des signatures originales doivent y être apposées.

Le formulaire doit être retourné à l'adresse suivante :

Régie de l'assurance maladie du Québec
Support aux services en ligne (dépôt Q029)
Case postale 15000
Québec Qc G1K 9H9

Sur réception des formulaires, la Régie informera le représentant sur le mode d'utilisation du système : sécurité, codes d'accès, etc.

COLLABORATION

Votre collaboration à cette étape de rodage est importante pour le développement du système que nous avons voulu rendre simple et fonctionnel. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour l'améliorer.

POUR NOUS JOINDRE

Pour toute information, question ou commentaire, communiquez avec le Support aux services en ligne.

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Téléphone : Québec : (418) 643-8210
Montréal : (514) 873-3480
Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 463-4776
Faites le « 1 » pour les services Internet.
- Courrier électronique : sel.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

Source : Direction des services à la clientèle professionnelle

p. j. Formulaire « Demande d'accès aux services en ligne de la Régie de l'assurance maladie du Québec »
Guide de remplissage